

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 — — 13 »
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'été, 6 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 11 minutes du matin, Poste.
9 — 03 — — Omnibus.
1 — 45 — — soir, Omnibus.
4 — 13 — — Express.
7 — 18 — — Omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 03 minutes du matin, Mixte (prix réduit).
8 — 41 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
11 — 54 — — Omnibus-Mixte.
5 — 57 — — soir, Omnibus.
10 — 34 — — Poste.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et
chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

Chronique Politique.

On lit dans la France :

Les troupes pontificales viennent de remporter un nouveau succès contre les envahisseurs. Les garibaldiens ont été expulsés de la petite ville de Subiaco, dans laquelle ils s'étaient introduits par surprise.

Cependant, le mouvement prend chaque jour des proportions plus considérables. La junte nationale de Rome a déclaré qu'elle reprenait la direction du mouvement, et invite, dans une proclamation, les Romains à seconder les garibaldiens dans les provinces.

On écrit de Rome, le 7 octobre, à l'Union :

« La situation s'aggrave; les bandes arrivent de beaucoup de côtés, et les troupes piémontaises ne font rien pour les arrêter. »

Après différents détails sur les derniers combats qui ont eu lieu, le correspondant de l'Union ajoute :

« Comme on le voit, la situation devient difficile, parce que, les bandes pénétrant de tous les côtés, on ne peut songer à les repousser toutes à la fois, car il ne faut pas découvrir Rome; non pas qu'il y ait rien de sérieux à craindre, mais afin qu'il ne vienne à personne l'idée d'y susciter quelque désordre. »

« Les catholiques sont avertis du péril; à eux de prendre, par tous les moyens possibles, la défense du Saint-Siège. Que les zouaves en congé accourent avec empressement prendre leurs places au milieu de leurs frères d'armes. »

La Gazette de France dit de son côté :

« Ce serait en vain qu'on chercherait à se le dissimuler, la situation s'aggrave dans les Etats pontificaux, et les dangers qui, du dehors, menacent le saint-siège, sont encore plus graves que les dangers intérieurs contre lesquels il se débat. »

Voici les dépêches officielles communiquées dimanche matin aux journaux :

Rome, 12 octobre, 5 h. de l'après-midi. — Hier, dans l'après-midi, une bande de trente garibaldiens est entrée par surprise dans la petite ville de Subiaco pendant que la garnison en était sortie pour faire une reconnaissance.

Le soir même, les troupes pontificales ont repris possession de la place. Dans l'affaire qui a eu lieu, les garibaldiens ont perdu quinze prisonniers et trois morts, dont leur chef, Milanais d'origine. Du côté des pontificaux, il y a eu deux blessés.

Florence, 12 octobre, soir. — Les journaux italiens publient une proclamation du comité national romain, datée de Rome 9 octobre. Dans cette proclamation, le comité annonce qu'il a de nouveau repris la direction des affaires, et il invite les Romains à se préparer à appuyer le mouvement dans les provinces.

Les mêmes journaux publient encore une proclamation de Garibaldi aux Romains par laquelle le général déclare confier jusqu'à son arrivée la direction de l'entreprise à son fils Menotti.

A Rome, les arrestations continuent.

L'Osservatore romano se dit autorisé à démentir la nouvelle d'une mission de Mgr

Franchi à Biarritz, et, conséquemment, les entretiens qui auraient eu lieu, ainsi que les conclusions que le public et les journaux ont tirées de ce fait supposé.

Une bulle pontificale supprime la légation épiscopale en Sicile. Elle est suivie d'un bref qui établit la juridiction des sièges épiscopaux en Sicile.

On mande de Rome, à la date du 11 :

« Le Journal de Rome publie les informations suivantes :

» A Torre-Alfina, Monte-Alfina et Pecrone s'est concentrée une bande de garibaldiens dont le nombre s'accroît constamment et qui reçoivent des armes.

» Une bande de mille garibaldiens a envahi de nouveau Nerola, où elle a fait des réquisitions de vivres.

» Des troupes pontificales marchent contre cette bande. »

Marseille, 12 octobre. — Les lettres de Rome, du 9, annoncent que le député italien Cairoli ayant voulu visiter les fortifications de cette ville, avait été invité par la police à partir immédiatement. Le pape avait parcouru à pied le Corso. Il avait été salué par de chaleureuses acclamations.

L'Osservatore dit qu'un détachement de troupes italiennes ayant été autorisé à traverser la lisière du territoire pontifical, les soldats de ce détachement ont chanté à la station d'Orte : « Nous irons à Rome. »

D'après la même feuille, les garibaldiens qui se trouvaient à Bagnorea faisaient entendre les cris de : *Mort au pape !* et *Vive la république !*

On écrit de Paris, à l'Indépendance belge :

Une lettre de Rome annonce que le cardinal Antonelli vient d'adresser aux représentants du saint-siège près les puissances catholiques une circulaire conçue dans les termes les plus énergiques et les plus pressants.

L'Unita cattolica analyse ainsi cette circulaire du cardinal Antonelli :

Le gouvernement du Saint-Siège y annonce officiellement et diplomatiquement à l'Europe les faits suivants :

« 1^o Pendant que toutes les provinces de l'Etat jouissaient de la plus grande paix et tranquillité, il est entré, par les frontières des pays occupés par le gouvernement de Florence, des bandes d'hommes armés pour provoquer des désordres, la révolte contre le gouvernement légitime et pour y commettre des actes criminels de brigandage.

« 2^o Les habitants des territoires envahis brusquement par ces bandes, au lieu de répondre aux provocations et d'adhérer à la révolte importée, sont demeurés fidèles au saint-père, manifestant toute leur horreur pour cet acte de félonie.

« 3^o Les bandes se sont formées dans la Toscane et dans les provinces usurpées sur le saint-siège; elles se sont composées de jeunes natifs de ces localités et d'autres encore n'appartenant pas à l'Etat actuel du saint-père, et cela en plein jour, sous les yeux des autorités gouvernementales subalpines, qui ont délivré des feuilles de route, encore bien qu'il fût notoire que ces voyageurs portaient pour envahir le territoire pontifical.

FEUILLETON.

LISA

Par MARIN DE LIVONNIÈRE.

(Suite.)

V.

Dans les circonstances présentes, pourvu qu'une influence contraire ne se fit point sentir, ce plan n'était pas malhabile.

Pendant que M. de Fogny se taisait par calcul, obéissant à des motifs d'un autre ordre, M. de la Roche-Léhan observait la même réserve. Prévenu de tout temps contre Mme d'Arsoix, un secret instinct le poussait à voir de mauvais œil le mariage proposé; considérant, d'un autre côté, combien un pareil établissement serait avantageux, il craignait de nuire à son fils en lui faisant partager ses antipathies, mal fondées peut-être : un conseil eût été prématuré.

Ainsi abandonné à ses propres réflexions, Adrien pesa dans son esprit ce qui avait été dit pour et contre le projet. Pour, lui apparaissaient des raisons

6

très-claires, très-positives; contre, des appréhensions vagues. La balance penchait déjà. Puis, le voyage à Cerqueux lui avait laissé des impressions favorables. La balance pencha tout-à-fait.

Cependant, il éprouvait le besoin de communiquer ses pensées, de les écrire, même, car c'est le meilleur moyen de fixer son propre jugement. Il prit donc la plume et adressa la lettre suivante à un ami dévoué et discret, Félix Valkenbourg, son camarade de collège et de régiment :

« La Roche-Léhan, 28 mars 1855.

» Mon cher Félix,

» Je vous ai promis, en partant, de vous dire à quel propos mon oncle a jugé convenable de me faire venir céans trois mois avant l'époque de mon congé de semestre. Eh bien, foi de chasseur, quand j'ai su de quoi il s'agissait, je me suis quasiment repenti de la parole que je vous avais donnée. — Défiance de ma part? — Oh! non; vous savez que c'est bien non. — Question d'amour-propre? — Oui, hélas! oui. — De quoi s'agissait-il donc? — Attendez : un préambule d'abord.

» Vous souvient-il que l'année dernière, à la kermesse de Frasnes, lors de notre petite excursion en Belgique, nous nous étions arrêtés à regarder avec

un malin plaisir ces gros Flamands qui essayaient de monter au mât de cocagne pour y décrocher, si faire se pouvait, les bimbelots pendus aux faveurs multicolores dont la tête dudit mât était ornée? Vous souvient-il des rires bruyants que provoquait inévitablement la dégringolade du pauvre diable qui, parvenu à deux ou trois pieds du but, ses forces défaillant tout-à-coup, redescendait à terre mille fois plus vite qu'il n'était monté? Eh bien, mon oncle m'a mis au pied d'un certain mât de cocagne lequel porte à son sommet deux millions en guise de bimbelots, et un contrat de mariage avec la plus belle fille de Normandie. « Grimpe, mon garçon, m'a-t-il dit ensuite; si tu arrives, tu auras tout, si tu n'arrives pas, tu n'auras rien. »

» Or, mon cher Félix, me voici présentement au pied du mât, me demandant du matin au soir : « Grimperai-je? ne grimperai-je pas? Si oui, je m'expose au plus humiliant des déboires; si non, je me prépare des regrets sans fin. » Que feriez-vous à ma place? Pour vous mettre à même de répondre pertinemment, je vais vous dire les noms, les choses et les chances. Votre parfaite discrétion m'est assurée.

» Je vous ai tant parlé de mon cher pays de Nor-

mandie que vous savez, presque aussi bien que moi, qui est Mme d'Arsoix; vous connaissez sa grande fortune; vous avez de mon crayon, tel quel, un croquis de Cerqueux; si le portrait de Mlle Flavie d'Arsoix vous manque, du moins soupçonnez-vous qu'elle doit être d'une beauté remarquable.

» Cela étant, imaginez-vous que mon oncle Fogny me dit l'autre soir au débotté : « Adrien, nous allons demain à Cerqueux, tu demanderas en mariage Mlle Flavie, Mme d'Arsoix te la donnera avec un petit million, moi, je te donnerai un autre petit million : voilà. — Mais, mon oncle, ai-je répondu, si Mme d'Arsoix ne me donne ni fille ni million? — Alors je ne te donne rien non plus, et bonsoir ! »

» Sur ce, nous avons été effectivement à Cerqueux. Ici je vais vous conter les choses par le menu.

» Prenez mon croquis du château. — L'avez-vous sous les yeux? — Bien. — Voyez-vous les onze fenêtres ou portes vitrées qui forment la façade du rez-de-chaussée, et au milieu le grand perron? — Fort bien. — Alors je commence.

» Donc, il y a trois jours, mon père, mon oncle et moi, après avoir monté les marches du perron

» 4° Les troupes italiennes ont laissé libre le passage à un grand nombre de ces bandits armés qui, de divers points de la frontière toscane et d'Orvieto, ont envahi le territoire pontifical.

» 5° Ces troupes ont accueilli les bandes des envahisseurs, lorsque battues et dispersées par les troupes pontificales, elles ont repassé la frontière.

Après cet exposé de faits, le cardinal Antonelli déclare que le gouvernement pontifical est victime d'un nouvel attentat de la part de Florence, « qui nonobstant la convention du 15 septembre 1864, a laissé envahir le territoire qu'il s'était engagé à sauvegarder. »

La Liberté croit savoir que la reine d'Espagne aurait offert officiellement au pape un asile aux îles Baléares, dans le cas où l'insurrection romaine viendrait à triompher.

Voici comment on raconte la deuxième évocation et la troisième arrestation de Garibaldi :

« Au moment où le général s'approchait du vapeur postal de la compagnie Rubattino pour se rendre à Livourne, un des navires qui stationnent dans ces parages fit feu deux fois sur la barque qui portait le général ; une première fois à poudre et la deuxième à balles.

» Lorsque le président du conseil eut connaissance de ce fait, il en fut indigné ; il manda sur-le-champ le ministre de la marine, général Pescetto, et le chargea de faire vérifier ce qui s'était passé, et, si la chose avait eu lieu, de procéder de la manière la plus énergique contre le commandant de la *Sesia*. »

Après cette troisième arrestation, Garibaldi a été soumis, dans Caprera, au secret le plus sévère et aucune personne ne peut aborder dans l'île. Le *Diritto* dit que depuis deux jours on n'a pas de ses nouvelles à Florence.

On lit dans la *Correspondance provinciale* : L'armée de la Confédération de l'Allemagne du Nord est pour le moment organisée et prête à toutes les éventualités.

L'armée prussienne se composait, jusqu'à l'année passée, de neuf corps ; depuis que le territoire de la Prusse s'est agrandi de pays annexés, trois nouveaux corps ont été formés.

Conformément à la Constitution de la Confédération, une armée fédérale vient d'être créée et organisée d'après le système prussien.

L'armée fédérale se compose des corps suivants :

Le corps de la garde prussienne.

1^{re} armée. — 1^{er} corps (province de Prusse) ; 2^e corps (Poméranie).

2^e armée. — 3^e corps (Brandebourg) ; 4^e corps (province de Saxe, Anhalt, Thuringe).

3^e armée. — 5^e corps (Posen et basse Silésie) ; 6^e corps (Silésie).

4^e armée. — 7^e corps (Westphalie) ; 8^e

corps (province rhénane, Hohenzollern et Mayence).

5^e armée. — 9^e corps (Sleswig-Holstein et Mecklembourg) ; 10^e corps Hanovre, Oldenbourg et Brunswick).

6^e armée. — 11^e corps (province de Hesse-Nassau, grand-duché de Saxe, grand-duché de Hesse) ; 12^e corps (royaume de Saxe).

Chaque corps se compose de deux divisions, à l'exception du 11^e corps qui en a trois. Dans le corps de la garde et dans le corps saxon, la cavalerie forme une division à part. Chaque division se compose de deux brigades d'infanterie et d'une brigade de cavalerie.

Chaque corps d'armée possède un bataillon de chasseurs, à l'exception des 9^e et 12^e corps, qui en ont deux, et du 11^e corps qui en a trois.

Le corps de la garde et les huit premiers corps d'armée possèdent une brigade d'artillerie chacun ; les 9^e, 10^e et 11^e corps n'ont qu'un régiment d'artillerie. Chaque corps a, en outre, un bataillon de pionniers et du train.

Le contingent prussien de l'armée fédérale se compose de : 102 régiments d'infanterie, 13 bataillons de chasseurs, 65 régiments de cavalerie, 12 régiments d'artillerie de campagne, 9 régiments d'artillerie de siège, 12 bataillons de pionniers, 12 bataillons du train.

Toute l'armée de la Confédération du nord de l'Allemagne se compose de 118 régiments d'infanterie ; 18 bataillons de chasseurs ; 76 régiments de cavalerie dont 10 régiments de cuirassiers, 21 de dragons, 18 de hussards, 21 de lanciers et 6 de chasseurs ; 13 régiments d'artillerie de campagne ; 10 régiments d'artillerie de siège ; 13 bataillons de pionniers ; 13 bataillons du train.

Telle est la force effective de la Confédération du Nord (conformément à l'art. 63 de la Constitution fédérale) qui, en temps de guerre et de paix, est placée sous le commandement de S. M. le roi de Prusse, son chef suprême.

Le *Débat*, de Vienne, publie une correspondance d'Innsbruck, d'après laquelle les autorités autrichiennes auraient arrêté un officier de l'état-major italien qui prenait des croquis des places fortes du Tyrol. Deux autres officiers italiens s'étaient échappés.

La *Presse*, de Vienne, du 10 octobre, a reçu de diverses sources des informations concordantes d'après lesquelles il s'agirait maintenant d'établir une entente entre la France, l'Autriche, l'Angleterre et la Prusse pour opposer une barrière morale à la Russie et l'empêcher de résoudre à son profit unique la question d'Orient. On aurait en vue, par cette même entente, de résoudre, en général, les questions européennes pendantes. On parle d'un projet de voyage de M. de Beust, à Londres, qui se rattacherait à ce plan.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Nouvelles Diverses.

L'Empereur et l'Impératrice ont fait, samedi, une longue promenade à cheval et en voiture dans les environs de Biarritz. La santé de Leurs Majestés, ainsi que celle du Prince Impérial, est excellente.

— Le *Journal de Paris* a publié, il y a peu de jours, l'analyse d'une prétendue lettre que le prince Napoléon aurait adressée à l'Empereur sur la situation actuelle et sur la politique à suivre.

Nous sommes en mesure, dit la *France*, d'affirmer que ces renseignements sont de pure imagination, et que la lettre dont parle le *Journal de Paris* n'existe pas.

— L'*Etendard* et la *Patrie* déclarent simultanément apocryphe la lettre du prince Napoléon à l'Empereur.

— On lit dans le *Moniteur* :

Un décret du roi Victor-Emmanuel vient d'appeler le général Cialdini au poste d'envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire d'Italie près la cour d'Autriche.

— Cent cinquante volontaires pontificaux se sont embarqués à Marseille, le 12 octobre, pour Civita-Vecchia.

— Une dépêche, adressée de Saint-Etienne à l'*Etendard*, annonce qu'un accident grave vient de se produire dans les mines.

Une explosion de feu grison a amené l'éboulement du puits Bonier-Villars, pendant le travail.

Le nombre des victimes n'est que trop considérable. Dix-sept cadavres ont été retirés des décombres. Sept hommes sont encore enfouis.

On n'espère pas les retrouver vivants.

— Le *Courrier du Pas-de-Calais* signale un danger auquel s'exposent les dames qui mordent, la soie. M^{lle} X..., brodeuse émérite, avait l'habitude de couper avec ses dents le bout des fils de soie ; mal lui en prit. Un jour elle fut atteinte de coliques qu'un médecin qualifia de saturnines ; quelques mois plus tard ses dents tombaient.

Voici l'explication de mystère.

La soie vaut, en bonne qualité, 60 à 70 fr. le demi-kilogramme ; elle se vend en écheveaux et est mise en vente par des marchands en gros qui l'achètent au poids. On a depuis bien des années augmenté le poids par le sucrage, le chargeage à la noix de galle ; mais ces opérations ne procuraient pas encore d'assez beaux bénéfices. On a recouru à un moyen qui consiste à tremper les soies dans un bain d'acétate de plomb, et après le séchage, à faire passer les écheveaux à un courant de vapeurs sulfureuses. Ces vapeurs agissant sur l'acétate, le convertissent en sulfure de plomb, qui par son

poids donne une grande différence à la vente ; car l'acétate vaut au plus 1 fr. 50 c. le kilo, et la soie 120 à 140 francs. Vous savez bien que le plomb et les composés de ce métal exercent une action mortelle sur l'économie.

— A l'Exposition, quartier des Arabes, les amateurs de curiosités peuvent, d'après l'*Epoque*, se payer un spectacle aussi peu ragoutant que rare :

« Ils sont là une douzaine au moins (*les Arabes*), assis en rond à la manière orientale. Cinq d'entre eux sont armés de tamis sur lesquels ils tambourinent en chantant à l'unisson des espèces de versets auquel répliquent ceux qui ne tambourinent pas, exactement la psalmodie que dans nos églises, aux offices des morts, les curés et les chantres se renvoient les uns aux autres, comme les volants entre deux raquettes.

» Un nègre arrive qui se met tout le corps en branle, secoue la tête, pousse des cris inarticulés, saute, tourne, se contorsionne jusqu'à ce que la sueur lui ruisselle et que la bave lui coule de la bouche.

» Quand il se sent monté à point, que l'ébranlement du cerveau est arrivé au paroxysme par l'espèce d'hypnotisme que produit la monotonie du rythme et de cadence de la musique, voici les exercices auxquels il se livre à la grande stupéfaction des spectateurs :

» Il tape de la paume de la main sur une pelle rouge, et y applique la langue ; il croque à belles dents une lame de verre et la broie en bouillie qu'il avale ; il avale des cailloux et des clous (ce sont toujours les mêmes qui servent) ; il mange le quart d'une couleuvre vivante en commençant par la queue, et le sang lui dégoutte des lèvres (rien de la société protectrice des animaux) ; il prend des charbons ardents entre les tenailles de son ratelier, et, quand ils sont à peu près usés les avale ; il piétine sur un vaste brasier bien allumé, et l'éteint en trépanant dessus (avis à nos pompiers) ; enfin, il fait le trapèze sur la lame d'un yatagan ; toujours dansant, toujours hurlant, toujours bavant, pour entretenir l'inspiration.

» Un autre de ces convulsionnaires se fait sortir à moitié l'œil de l'orbite, un autre court en agitant entre sa peau nue et sa chemise une torche d'alfas enflammée. »

— Bonne nouvelle ! Les Bretonnes, les Normandes ne fournissent plus assez de cheveux pour la consommation de nos dames. D'ailleurs, un beau chignon c'est très-cher.

Le *Courrier de San-Francisco* annonce qu'on vient de découvrir en Californie une plante, le *soap-root* dont la partie ligneuse imite à s'y méprendre les faux cheveux.

Une armée de hardis pionniers est partie à la recherche du précieux végétal. On espère qu'après le prochain arrivage on aura un paquet de *soap-root* pour deux sous la livre.

dudit château, nous entrions dans un vestibule placé entre le salon et la salle à manger. Là, un grand coquin, tout de noir habillé, prit nos manteaux et les accrocha à un bois de cerf. Il faut vous dire qu'à Cerqueux, grâce à un calorifère puissant, règne perpétuellement la température de l'été ; des jardinières pleines de fleurs et de feuillages garnissent les embrasures des fenêtres ; tout y est frais, riant et embaumé : c'est l'île de Calypso.

» La porte du salon s'ouvrit, on nous annonça. Mme d'Arsoix se leva et fit quelques pas vers nous. Elle a un port de reine, la taille élevée, une tête magnifique. Donnez-lui trente ans, la vraisemblance le veut ; quarante-cinq ans, vous serez dans le vrai. Elle salua mon père avec une noblesse un peu étudiée, donna le *shakehand* cordial à mon oncle, et m'adressa un sourire.

» Derrière Mme d'Arsoix, sept ou huit personnes, isant salon, s'étaient également levées à notre approche : je vais vous les présenter successivement. Je nommerai Mlle Flavie la dernière, parce qu'elle a droit à une mention spéciale.

» A l'angle de la cheminée, occupant le fauteuil d'honneur en face de Mme d'Arsoix, s'élevait, comme un palmier au milieu du désert, la longue

épouse du maire de Saint-Mamin, très-honorable dame Le Burcier de la Barte, grande creature, sèche, raide, impérieuse chez elle, très-susceptible dans le monde ; d'une bonne famille d'Avranches, et, par forte inclination, mariée, il y a quelque trente ans, à M. Le Burcier, alors très-beau garçon, mais peu accommodé, aujourd'hui riche du chef de sa femme ; brave homme très-silencieux, toujours souriant sans savoir de quoi, fort court d'esprit, admirateur enthousiaste de son fils dont il sera question ultérieurement. Près de Mme Le Burcier, un anglais de nom et d'ancienne origine, sir Burfrey, parfaitement français de fait, bien qu'il tienne à conserver devant son nom le *sir* qualificatif du baronnet son aïeul. Mon père le tient en grande estime et fraye beaucoup avec lui ; il est fort instruit, froid et bref dans ses paroles, d'humeur caustique ; impitoyable pour les ridicules, toujours prêt à flageller les bassesses, méchant, disent ceux qui ont eu à se plaindre de lui, original, disent les autres, en réalité très-droit de cœur, et plus sensible qu'il n'en a l'air. De l'autre côté de la cheminée, M. Le Burcier... — Déjà connu, me direz-vous. — Non. Pas assez du moins : un détail est nécessaire : M. Le Burcier, sous les ordres de sa femme, a fait construire, près de Saint-Ma-

min, un château à tourelles sur l'emplacement d'une ferme appelée la Baratte. Nom malencontreux qu'on a cru pouvoir aisément modifier en retranchant deux lettres, ce qui fait Barte et non Baratte. Ce premier changement opéré, on a cru pouvoir également ajouter au nom de famille celui de la résidence, et signer Le Burcier de la Barte. Mais le public ne se fait pas aisément à ces nouveautés, on continue généralement de dire : Monsieur et Madame Le Burcier sans l'appendice voulu. Monsieur, très-honorable prince, ne s'en offense pas ; Madame, au contraire, d'un naturel irritable, s'étant courroucée maintes fois à ce propos, les gens qui veulent la satisfaire lui donnent le nom de son château. Malheureusement il arrive parfois que, l'usage ancien prévalant sur les bonnes intentions, on dit : « Madame de la Baratte. » Nouveau et bien plus grand crime. Hélas ! il se reproduit souvent. C'est une famille éprouvée. M. Le Burcier fils a pu, seul, conquérir un nom stable et uniforme ; tout le monde l'appelle : « Monsieur Ludovic de la Barte. » Remarquons entre parenthèse qu'on a ainsi sacrifié un nom de vieille et haute bourgeoisie pour une particule, là, sans valeur.

» Quoi qu'il en soit, des sept personnes que je

vous ai annoncées, trois seulement, M. et Mme Le Burcier et sir Burfrey, se tenaient près de la cheminée ; quatre autres entouraient à quelque distance l'indispensable piano. Ici, cheveux blonds et cheveux noirs, teints brillants, joues empourprées, le sang sous la peau, le feu dans la prunelle : c'était le quartier de la jeunesse. Du premier regard jeté de ce côté je reconnus Mlle Flavie et M. Ludovic de la Barte : quatre ou cinq années d'absence ne m'ont pas fait oublier leurs traits. Au second coup-d'œil, je crus reconnaître également une jeune personne fort distinguée d'esprit, dit-on, intéressante par sa situation, et, me sembla-t-il, très-jolie, Mlle Lisa, fille non reconnue du baron Antoine d'Arsoix. Je n'eus pas le temps, du reste, de vérifier, en la regardant de nouveau, l'exactitude de ma dernière observation. Sur un signe imperceptible de Mme d'Arsoix elle quitta le salon. Quant au quatrième personnage — quartier du piano, — onques ne l'avais vu. Dans le courant de la soirée, j'ai appris que c'était un certain M. Ruelland, jeune médecin, ami de Ludovic de la Barte et établi dans le pays depuis dix-huit mois. Il y avait entre ces deux jeunes gens, le médecin et Ludovic, un singulier contraste : le médecin, petit, noir, l'œil brillant, l'air

La Californie n'a plus d'or, mais des... chiens.

— Dentiers sans ressorts du docteur Gion, médecin-dentiste, honoré de médailles aux Expositions universelles de 1855 et 1867, pour les progrès qu'il a fait faire à la prothèse dentaire. Pièces artificielles. Voir son exposition, classe 11, n° 59, rue de Provence, et à son cabinet, 7, rue de la Paix, Paris. (498)

Chronique Locale et de l'Ouest.

CONSEIL GÉNÉRAL DE MAINE-ET-LOIRE.
SESSION DE 1867.

(Suite.)

« Voici, du reste, Messieurs, le tableau des dépenses que propose la commission d'enquête en exécution des dispositions que je viens d'indiquer, dans toute l'étendue de la troisième section de la Loire :

- 1° Ouvrages ayant pour but de préparer l'introduction des grandes eaux dans les vals endigués :
- » Par des déversoirs, 5,600,000 fr. ;
- » Par remou seulement, 440,000 fr. ;
- 2° Ouvrages ayant pour but de soustraire complètement les vals à la submersion, 7 millions 560,000 fr. ;
- 3° Ouvrages ayant pour but d'améliorer les conditions d'écoulement des crues dans le lit principal, 750,000 fr. ;
- 4° Ouvrages ayant pour but de défendre les centres de population dans les vals soumis à la submersion, 3,250,000 fr. ;
- 5° Travaux complémentaires des défenses des villes, exécutés en vertu de la loi du 28 mai 1858, 2,650,000 fr. ;
- » Total, 20,250,000 fr. ;
- 6° Travaux de préservation des chemins de fer, dans les vals d'Orléans, de la Cisse, de Tours et de Varades-Anetz, 3,520,000 fr.
- » Total général pour la troisième section de la Loire, 23,570,000 fr.

» Votre troisième commission ne peut que vous proposer de recommander à la plus active sollicitude du gouvernement l'examen et la mise à exécution des mesures qui font l'objet de cette dépense.

» Elle soumet, en conséquence, à votre adoption le vœu suivant :

» Le Conseil général, considérant que les mesures proposées par la commission d'enquête paraissent de nature à garantir autant que possible les riches contrées baignées par la Loire sur tout son parcours dans le département de Maine-et-Loire, et que par conséquent elles sont les plus propres à assurer aux populations intéressées une sécurité dont elles ne pourraient jamais jouir sans cela ;

» Considérant que ces mesures sont les seules dont l'efficacité soit démontrée aujourd'hui par les observations répétées des ingénieurs et par l'expérience des populations ;

» Considérant que quel que soit le sort des propositions de la commission, en ce qui concerne les déversoirs à établir dans les régions supérieures du bassin de la Loire, il ne peut y avoir aucune contestation possible sur l'opportunité des travaux destinés à la défense de la vallée de l'Authion et de la ville de Saumur ;

» Emet le vœu le plus ardent :

1° Que l'ensemble des mesures proposées par la commission d'enquête, instituée sur la bienveillante initiative de l'Empereur, à la suite des désastres de 1866, soit définitivement adopté ;

2° Que celles de ces mesures qui concernent le département de Maine-et-Loire et dont le détail est indiqué au rapport des ingénieurs soient exécutées dans le plus bref délai possible.

» M. le préfet, dans un rapport spécial et de concert avec M. l'ingénieur en chef, vous soumet encore une autre question qui se rattache aux inondations et n'est pas sans importance. Il rappelle qu'à la suite de chaque grande crue, les plantations qui s'élèvent sur les îlots formés entre les bras de la Loire donnent lieu à de vives récriminations, parce qu'elles opposent en effet au courant une résistance dont l'intensité est difficile à apprécier, mais qui peut cependant exercer une très-notable et fâcheuse influence. Or, un règlement du 23 juillet 1783, qui ne fait au reste que reproduire de très-anciennes prescriptions, permettrait de remédier en partie à ces inconvénients, mais son application offre le plus souvent de très-graves difficultés ; et M. le préfet pense que pour rendre cette application plus praticable et plus générale, il serait bon qu'il pût s'appuyer sur un vœu formel émis par le Conseil général.

» Votre commission, Messieurs, tout en reconnaissant les dangers que peuvent offrir ces plantations, a pensé qu'une pareille mesure porterait un grand trouble dans des droits acquis par le temps et entraînerait une trop grande dépréciation des propriétés atteintes pour qu'elle puisse en recommander l'application.

Les conclusions de la commission sont adoptées.

Un autre membre de la même commission analyse le rapport de M. le préfet sur la navigation des rivières de la Maine, du Loir, de l'Oudon, du Thouet, de l'Authion et du Layon.

Après discussion, le Conseil général prend la résolution suivante :

1° Il renouvelle le vœu que le fonds affecté à l'entretien des rivières de la Maine, le Loir, l'Oudon, le Thouet, l'Authion et le Layon, soit porté à 50,000 fr.

Le Conseil renvoie à M. le préfet l'examen d'un vœu par lequel le Conseil d'arrondissement de Saumur demande les améliorations

suivantes pour empêcher que le débordement du Thouet n'interrompe les communications entre les communes de Chacé, St-Cyr, Brézé, Saint-Just, d'une part, et celle du Coudray-Macouard, d'autre part :

1° L'établissement de bornes de repères indiquant le niveau d'eau auquel la clôture des portes éclusières devra être limitée ;

2° La construction d'une passerelle en bois de chêne de 15 mètres de longueur et de 50 à 60 centimètres de largeur sur le déversoir de Bron ;

3° La construction d'une passerelle semblable entre Saumoussay et Arlannes ;

4° L'élargissement du pont de Saint-Just.

Le Conseil renouvelle les vœux émis dans ses précédentes sessions :

1° Pour que le prolongement sur Tours du chemin de fer de Napoléon-Vendée à Bressuire vienne se relier à Saumur avec la ligne de Nantes à Paris ;

2° Pour l'étude d'une ligne faisant suite au chemin de fer de Paris à Vendôme et allant du Lude à Angers, à travers l'arrondissement de Baugé, persuadé que les facilités résultant de la configuration du terrain et l'avantage d'avoir entre Paris et Angers une ligne plus courte et insubmersible décideraient la Compagnie d'Orléans à compléter promptement un réseau dont l'entière exécution doit nécessairement avoir lieu dans un avenir plus ou moins rapproché ;

3° Pour l'établissement d'un chemin de fer de Clisson à Cholet, dont la construction doit compléter la grande ligne de Nantes à Marseille par la Southerraïne.

Le Conseil passe ensuite à l'examen des vœux formulés par les Conseils d'arrondissement et qui ne se rapportent pas à des questions déjà traitées.

Il appuie les demandes formées :

Par le Conseil d'arrondissement de Saumur pour que le bureau de Martigné soit érigé en bureau de direction ; que le service postal de Vihiers par Neuil s'effectue avec plus de célérité ; qu'un bureau de distribution soit établi au Puy-Notre-Dame ; qu'une double distribution de lettres ait lieu dans la commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent, et que la même mesure soit appliquée à la commune de Bagneux.

Le Conseil s'associe également aux vœux des Conseils d'arrondissement de Saumur et de Cholet, pour que le Code rural ne tarde pas à être promulgué ;

Aux vœux émis par le Conseil d'arrondissement de Saumur, pour que des travaux de restauration soient exécutés à l'église de Cnault, classée comme monument historique.

Le Conseil d'arrondissement de Saumur avait appelé l'attention du Conseil général sur la question d'existence civile des bureaux de bienfaisance, constitués par arrêtés préfectoraux antérieurement au décret du 25 mars

1852. M. le préfet fait connaître que la dernière loi municipale a tranché la question, en autorisant la création des bureaux de bienfaisance par arrêtés sur la proposition des Conseils municipaux.

Le mouvement annoncé depuis plusieurs jours dans les préfectures a commencé. Le *Moniteur* publie les nominations suivantes :

Préfet du département de Lot-et-Garonne, M. Lorette, préfet des Deux-Sèvres.

Préfet du département des Deux-Sèvres, M. Isoard, préfet de l'Aveyron.

On écrit de l'île-Bouchard au *Journal d'Indre-et-Loire* :

« Un bien triste accident est arrivé à l'île-Bouchard.

« Les nommés Baptiste Girard, pêcheur, âgé de cinquante ans, et Aimé Mercier, marinier, âgé de trente-huit ans, demeurant l'un et l'autre à l'île-Bouchard, venaient de remplir leur toue, de sable extrait de la Vienne, et regagnaient la rive, lorsqu'une vague, s'ajoutant tout-à-coup à la charge déjà excessive de la barque, l'a fait sombrer. Les deux hommes qui la montaient ont aussitôt disparu, et malgré les plus actives recherches, on n'a pu retrouver leurs cadavres. »

ABATTOIR.

ÉTAT des viandes abattues et livrées à la consommation du 14 septembre au 11 octobre.

N° D'ORDRE.	NOMS des BOUCHERS et CHARCUTIERS.	BOEUF.		VACHES.		VEAUX.		MOUTONS.	
		1 ^{re} qual.	2 ^e qual.						
BOUCHERS.									
MM.									
1	Remare.	» 1	3	» 3	4	11	48	» 8	10: 19
2	Tessier.	» 1	1	» 10	»	7	37	» 6	48 2
3	Touchet.	» 5	3	» 6	2	4	28	1	4 61 6
4	Groleau.	» »	»	» »	»	»	6	1	» 3 9
5	Corbineau.	» 2	2	» 11	»	10	47	» 10	74 »
6	Séchet.	» 6	2	» »	»	5	21	» 15	36 »
7	Prouteau.	» »	»	» 3	»	2	14	» 4	11 »
8	Chalot.	» »	»	» 1	6	»	4	21	» 10 30 »
9	Palla.	» 1	1	» 4	4	2	26	3	» 45 12
CHARCUTIERS.									
MM.									
1	Millerand.	» »	»	» »	»	»	»	» 8	13 »
2	Baudoin.	» »	»	» »	»	»	»	» »	2 »
3	Baudoin-R.	» »	»	» »	»	»	»	» 6	12 »
4	Vilgrain.	» »	»	» »	»	»	»	» 2	7 »
5	Sanson.	» »	»	» »	»	»	»	» 3	9 »
6	Sève.	» »	»	» »	»	»	»	» 3	8 »
7	Moreau.	» »	»	» »	»	»	»	» 4	19 »
8	Cornilleau.	» »	»	» »	»	»	»	» 3	5 »
9	Marais.	» »	»	» »	»	»	»	» 1	7 »
10	Rousse.	» »	»	» »	»	»	»	» 2	5 »
11	Raineau.	» »	»	» »	»	»	»	» 5	8 »
12	Pavis.	» »	»	» »	»	»	»	» »	5 »

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODRT

in, la mine ré-olue, laid, si l'on veut, mais nollement désagréable ; Ludovic, un des plus beaux hommes qui se puissent voir, grand, modelé comme un Apollon, de visage régulier, le teint fleuri, élégant de toute sa personne, et avec cela, néanmoins, un homme fade, un beau, pas autre chose. Il est secrétaire général de préfecture dans un département voisin. « A vingt-huit ans ! dit son père, en se rengorgeant, ça promet, hum ! » Je ne sais ce que vaut moralement le petit médecin ; intellectuellement, j'en suis sûr, il vaut dix fois Ludovic. Soyons juste cependant, Ludovic figurait bien à côté de Flavie ; deux beaux échantillons de la belle race normande.

— Et Flavie ? me dites-vous, j'attends ici un portrait en règle. — Ma foi, tout bien considéré, je ne le ferai pas, ce portrait, pour deux raisons. La première, c'est que, si réellement Mlle Flavie devient madame de la Roche-Lehan, bien m'en aura pris de ne m'être ni extasié ni égayé d'avance sur le compte de ma femme. Quelques mots de trop aujourd'hui seraient, plus tard, ridicules ou choquants. La seconde, c'est que je suis parfaitement inhabile à manier le pinceau des miniatures.

» En conséquence, je vous dirai tout uniment que Mlle d'Arsoix est extrêmement belle. Que voulez-vous de plus ? Elle est grande, il y a dans sa démarche, comme dans celle de sa mère, quelque chose d'un peu altier. Ses cheveux noirs, épais, très-ondulés, ses yeux bleus, son teint parfaitement blanc, se font une heureuse opposition, et pourtant il n'en résulte qu'une harmonie froide ; la physionomie, ce reflet de l'âme, lui manque. Sa vue ne m'a point troublé, j'ai été tout simplement émerveillé. — Aussi faut-il attendre, me direz-vous, on ne devient pas amoureux fou en quelques heures ; attendez, l'impression sera, sans doute, d'autant plus durable qu'elle n'aura pas été le résultat d'un premier éblouissement. — J'attends, judiciaires Félix.

» Tous les personnages que nous rencontrons à Cerqueux, nommés, exigez-vous que je vous apprenne leurs diis et gestes pendant tout le temps qu'a duré notre visite ? Quelle entreprise ! cher ami, s'il fallait prendre la chose au pied de la lettre. Heureusement, non ; vous savez par cœur le repertoire ordinaire des conversations de salon, vous connaissez cette monnaie sans empreinte, sans valeur, usée et polie qu'on échange d'un air convaincu : permet-

tez-moi de la mettre au panier avec les vieux assignats. Je ne vais toucher qu'aux points saillants, et reprendre en sous-œuvre l'étude de mes personnages, non plus isolément, mais par groupes.

» De groupes, il y en avait trois. Mon père causait littérature avec sir Burfrey, Ludovic et M. Rueland entouraient Mlle Flavie ; à leur enthousiasme pour certaines romances et le paysage aux trois crayons, j'ai vu que Mlle Flavie chante et dessine. Mme Le Burcier traitait château, construction, plan par terre, plan en élévation, façade, profil, distribution intérieure : évidemment, elle tient son architecte pour un grand homme et la Barte pour un monument. Mme d'Arsoix, à qui elle s'adressait, lui accordait tout. M. Le Burcier, souvent interpellé par sa femme, opinait du bonnet. « N'est-ce pas, monsieur de la Barte ? » disait la Sémiramis normande en se tournant du côté de son mari. — Hum ! c'est vrai, parfaitement vrai, répondait M. Le Burcier. — Mon oncle tourbillonnait, papillonnait, allait d'un groupe à l'autre, plaçait son mot, puis revenait invariablement vers la glace encastrée dans le trumeau de la cheminée ; là, sa main cherchait à fixer certaines mèches de cheveux appelées, de la partie postérieure de la tête, à couvrir les vides de

la partie antérieure, mais qui sont souvent infidèles à leur mission. C'est le geste habituel de mon oncle, une sorte de tic. A ce propos, mon père dit quelquefois plaisamment : « En fait de cheveux, Fogny n'a plus que du trois pour cent, et il lui demande sans cesse des arrages. »

« Pour finir, désirez-vous savoir quel rôle je remplissais au milieu de tout cela ? — Celui d'un observateur désintéressé ? — Hélas ! non. Celui d'un homme embarrassé plutôt.

» Je suis convaincu qu'il y a eu, au sujet du mariage proposé, entente préalable entre mon oncle et Mme d'Arsoix. Dès lors, vous comprenez, je figurais comme prétendant, on m'examinait, je posais malgré moi. Il eût fallu payer d'audace, faire l'aimable, montrer son esprit. Point n'est en mon pouvoir de parader de la sorte. Du reste, Mme d'Arsoix a été pour moi si pleine de prévenance que je me suis finalement tiré d'affaire. On nous a invités à venir passer deux ou trois semaines à Cerqueux. En conséquence nous y retournons demain.

(La suite au prochain numéro.)

Dernières Nouvelles.

On lit dans le *Moniteur* :

L'Empereur et le Prince Impérial ont passé aujourd'hui en revue les troupes composant la garnison de Bayonne.

La population de la ville s'était portée sur le passage de Sa Majesté et du Prince, qu'elle a accueillis par les acclamations les plus enthousiastes.

La cour est attendue ce soir à Saint-Cloud.

On lit dans la *France* :

Toutes les nouvelles qui nous parviennent

d'Italie attestent que l'invasion des Etats pontificaux n'a pas fait de nouveaux progrès.

On espère plus que jamais que les forces dont dispose le Saint-Siège suffiront pour repousser les bandes garibaldiennes.

Nous lisons, d'un autre côté, dans la *Gazette de Turin*, du 12 octobre :

Des personnes arrivées de Rome et qui ont traversé les Etats pontificaux disent que partout règne une grande agitation. Les autorités sont démoralisées, excepté celles de la ville éternelle qui sont soutenues par les troupes. Dans aucune des villes secondaires on n'a le courage de faire des arrestations ni des perquisitions. Du reste, on a recommandé aux

autorités la plus grande prudence pour éviter de provoquer tout mouvement.

Pour chronique locale : P. GODET.

Marché de Saumur du 12 octobre.

Froment (l'h. 77 k.)	28 65	Paille de ratelier	36 45
2° qualité (74 k.)	27 53	(hors barrière).	—
Seigle	17 —	Paille de litier, id.	—
Orge	14 —	Foin	56 85
Avoine (entrée)	14 75	Luzerne (les 750 k)	54 60
Fèves	16 —	Grainedelin (70 k.)	28 —
Pois blancs	27 —	— detréfle(°/k)	—
— rouges	22 50	— de luzerne.	—
Ciré jaune (50 kil).	220 —	— decolza 65 k	26 —
Huile de noix 50 k.	70 —	— de chenevis	26 —
— de chenevis	45 —	Amandes cassées	—
— de lin	50 —	(les 100 k.)	—

COURS DES VINS (1).

BLANCS (2).

Coteaux de Saumur, 1866.	1° qualité	70 à 80
Id.	2° id.	50 à 60

Ordre, env. de Saumur 1866,	1° id.	42 à 48
Id.	2° id.	» à »
Saint-Léger et environs 1866,	1° id.	42 à 48
Id.	2° id.	» à »
Le Puy-N.-D. et environs 1866,	1° id.	40 à 48
Id.	2° id.	» à »
La Vienne, 1866.	2° id.	28 à 32

ROUGES (3).

Souzay et environs 1866.	1° qualité	60 à 68
Champigny, 1866.	1° qualité	70 à 80
Id.	2° id.	» à »
Varrains, 1866.	1° qualité	» à »
Varrains, 1866.	2° id.	60 à 68
Bourgneil, 1866.	1° qualité	60 à 68
Id.	2° id.	» à »
Restigny 1866.	1° id.	60 à 68
Chinon, 1866.	1° id.	60 à 68
Id.	2° id.	» à »

(1) Prix du commerce. — (2) 2 hect. 30 lit. — (3) 2 hect. 20 lit.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE COLMANT ET C^{ie}.

Les créanciers de la faillite de la société Colmant et C^{ie}, de Saint-Lambert-des-Lévées, près Saumur, sont invités à se présenter le vendredi 25 octobre prochain, à 9 heures et demie du matin, en la chambre du conseil du tribunal de commerce, à l'effet de délibérer sur la formation d'un concordat.

Le greffier du Tribunal,
TH. BUSSON.

Etude de M^e TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

A VENDRE A L'AMIABLE,

1° Une **Maison**, sise à Saumur, rue de la Comédie, n° 19, en face le square, occupée par M^{me} Thuau, lampiste.

2° Une **Maison**, sise quai de Limoges, n° 117, occupée par M. Pineau-Moricet.

3° Une **Cave**, au Petit-Puy, dite Cave-Gondouin, avec pressoir et cheminée à l'entrée de la cave.

4° Une **Maison**, avec jardin, cave et pressoir, au Clos-Bonnet.

S'adresser, pour tous renseignements et traiter, à M^e TOUCHALEAUME, notaire. (494)

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

A VENDRE A L'AMIABLE,

UNE PETITE PROPRIÉTÉ

Située à Bagneux,

Au lieu dit la Pierre-Couverte,

Servant précédemment à l'exploitation d'une fabrique d'oignons brûlés et conserves.

Elle comprend : maison d'habitation, magasins, hangar, fours, cour, jardin et clos de vigne.

Contenance d'environ 37 ares.

S'adresser à MM. DE FOS, banquiers à Saumur, ou à M^e LAUMONIER, notaire. (481)

Etude de M^e TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

A VENDRE A L'AMIABLE,

TROIS FERMES

Sises arrondissement du Blanc (Indre),

De la contenance totale de 240 hectares environ, d'un seul tenant. — Bail authentique. — 4,300 francs nets de tous frais. — Vue sur un lac de 200 hectares; pêche et navigation sur le lac. — Chasse à courre et à tir. — Gibier d'eau, de bois et de plaine.

S'adresser, pour les renseignements :

A M^e TOUCHALEAUME, notaire à Saumur;

A M^e NEVEU, notaire à Angers;

A M^e GALIN, notaire à Paris; Et, pour visiter, à M^e JACQUEMIN, notaire au Blanc (Indre). (477)

A VENDRE

A L'AMIABLE,

Au château de Brézé,

Le dimanche 3 novembre 1867, à 2 heures après midi,

BEAUX CHÊNES

PEUPLIERS ET BOUILLARDS

Dépendant de la terre de Brézé,

ET

LES COUPES

DE BOIS-TAILLIS

CI-APRÈS DÉSIGNÉS :

1° La coupe de la Fosse-de-Bourne, contenant 14 hectares 3 ares 45 centiares.

2° La coupe de la Cossonnière, contenant environ 2 hectares 50 ares.

3° La coupe de la Haute-Grève, contenant 9 hectares 6 ares 1 centiare.

4° Les deux petites coupes de Danieau, contenant environ 1 hectare 60 ares.

5° La coupe des Potirons, contenant 10 hectares 79 ares 66 centiares.

6° Soixante pieds de peupliers et bouillards, situés proche la ferme d'Asnières.

7° Cent quarante pieds de chènes, situés dans la coupe du Pont-de-la-Riasse.

8° Cinquante-cinq pieds de peupliers, situés dans le marais de la Rivière.

9° Cent pieds de chènes, situés dans la coupe des Ecognés-de-Lançon.

10° Cent quinze pieds de chènes, situés dans la coupe du Bois-Choquet.

Tous ces arbres sont marqués au chiffre D.-B.

Ces différentes ventes sont situées commune de Brézé, excepté la coupe de la Cossonnière qui est commune de Chacé, et les deux petites coupes de Danieau, commune d'Espieds.

S'adresser, pour voir ces différentes ventes, aux gardes de la terre de Brézé, et pour traiter, le jour de la vente, à M. VOLLAND, régisseur.

PRIME UNIQUE! 40 VOLUMES!!!

Un abonnement d'un an au **Magasin du Foyer**, *Journal des Bonnes Lectures*, entièrement illustré par Staal, avec prime de 40 volumes, le tout pour 12 francs seulement.

Le *Magasin du Foyer* est le plus considérable et le plus complet de tous les journaux hebdomadaires illustrés. — Les ouvrages de Prime sont la reproduction intégrale de chefs-d'œuvre des grands auteurs français et étrangers, tels que : *Chateaubriand*, *X. de Maistre*, *Bossuet*, *Racine*, *Augustin Thierry*, *S. Pélico*, *Bresciani*, *Camoëns*, *Cervantès*, *Fenimore Cooper*, *Wiseman*, etc., etc. — Chaque volume est d'environ 200 pages compactes, soit 8,000 pages dans les 40 volumes de primes et plus de 4,000 pages in-4° à 2 colonnes, avec nombreuses gravures dans le journal.

Envoi immédiat du Journal et de cette Prime inouïe contre 12 fr. en mandats timbres-poste. — Pour recevoir franco le paquet des volumes, ajouter 5 fr. — Adresser les demandes à M. GUENOT, gérant, 44, rue de Babylone, à Paris. (Pour plus amples renseignements, revoir notre N° du 8 octobre. (535))

L'ANGLETERRE

ET

LA CHRÉTIENTÉ,

PAR

M^{sr} MANNING, archevêque de Westminster.

Ouvrage traduit avec l'approbation de l'auteur et celle de M^{sr} l'évêque d'Angers, Par M. l'abbé PICHÉRIE.

Paris, librairie Poussielgue frères. — Saumur, GRASSET et GODET.

A LOUER

UNE MAISON

Située à Saumur,

Rue Haute-Saint-Pierre,

Cave, écurie, remise, cour et jardin.

Entrée en jouissance de suite.

UNE AUTRE MAISON

Rue du Portail-Louis,

Occupée par M. Dézy. Entrée en jouissance à la Saint-Jean 1868.

A LOUER

PRÉSENTMENT

UNE CHAMBRE, rue Saint-Nicolas, au-dessus de chez M. Menard. UNE PORTION DE MAISON, rez-de-chaussée, cave et grenier, rue du Pavillon.

UNE CAVE, rue de Fenet.

S'adresser à M. GIRARD-ROUSTEAUX, place de la Grise. (435)

M^{me} V^e PERARE, rue du Puits-Neuf, maison Meunier, a l'honneur d'informer qu'elle tient toujours en dépôt l'excellente **Pomme de la veuve Farnier, pour LES YEUX.** (518)

Changement de Domicile.

Le dépôt de **Cartouches extinctrices**, qui était rue Saint-Nicolas, 41, est transféré, depuis le 24 juin 1867, rue Haute-Saint-Pierre, 13. (515)

A LA VILLE DE PARIS.

On demande un apprenti pour le commerce. (425)

FABRIQUE D'ENCRE

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.

Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

CODE DU CÉRÉMONIAL.

GUIDE DES GENS DU MONDE

DANS TOUTES LES CIRCONSTANCES DE LA VIE,

Par M^{me} la comtesse DE BASSANVILLE.

Pour recevoir, franco, par la poste, envoyer trois francs cinquante centimes en timbres-poste ou un mandat-poste à M. LEBIGRE-DUQUESNE FRÈRES, éditeurs, 16, rue Hautefeuille, à Paris.

Depuis longtemps déjà, le livre que nous publions aujourd'hui faisait défaut dans la bibliothèque des gens du monde; les usages, l'étiquette, les obligations diverses que la société impose à ceux qui vivent au milieu d'elle, changent fréquemment, et bien que les principes généraux soient les mêmes, bien que la politesse et la civilité soient de tous les temps et de toutes les époques, cependant il n'est personne qui ne se soit senti, dans mainte circonstance, embarrassé et hésitant.

En effet, et en dehors des règles de la politesse essentielle, il est certaines conventions adoptées par la bonne société, et qui, érigées en obligations absolues, ne doivent, sous aucun prétexte, être négligées par l'homme comme il faut. Chaque jour on se demande si telle démarche est convenable, adoptée, reçue; on est incertain sur la tenue qui doit être adoptée, sur les questions d'heures, de délais. Et alors on regrette de n'avoir pas à sa disposition, à portée de soi, un guide sûr, un conseiller expérimenté qui vous édifie sur ces questions, si futiles en apparence, si importantes en réalité.

Une démarche faite mal à propos, un oubli involontaire des convenances peuvent souvent avoir l'influence la plus grave sur votre avenir. Ne dédaignons rien : les petits détails ont leur valeur.

C'est à cet ordre de considérations que répond notre livre; mais là ne se borne pas sa tâche; le lecteur y trouvera des renseignements précieux sur les exigences légales qui entourent chacune des circonstances de la vie : Naissances, Décès, Mariages, Enterrements. Là, encore, la confusion est grande, et il est important de ne pas oublier telle ou telle formalité dont l'omission entraînerait la nullité d'un acte de la plus haute importance.

Bien des livres ont déjà été publiés qui tentaient de combler cette lacune, mais surchargés la plupart du temps de détails inutiles, ils laissaient de côté les renseignements les plus intéressants. L'ouvrage que nous publions aujourd'hui se tient à égale distance de ces deux excès; les matières y sont méthodiquement classées et s'offrent clairement aux recherches du lecteur; nous avons donc la conviction d'avoir rempli la tâche que nous nous étions imposée, et le *Code du Cérémonial* a sa place marquée sur les rayons de l'homme du monde et sur la table de toutes les femmes comme il faut.

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS	BOURSE DU 12 OCTOBRE.			BOURSE DU 14 OCTOBRE.		
	au comptant.	Dernier cours.	Hausse. Baisse.	Dernier cours.	Hausse. Baisse.	Balanc.
3 pour cent 1862.	68 35	» »	» 15	68 25	» »	» 10
4 1/2 pour cent 1852.	98 10	» 10	» »	98 10	» »	» »
Obligations du Trésor.	467 50	2 50	» »	468 75	1 25	» »
Banque de France.	3295 »	» »	» 5	3300 »	5 »	» »
Crédit Foncier (estamp.)	1265 »	» »	» 10	1260 »	» »	» 5
Crédit Foncier colonial	550 »	» »	» »	550 »	» »	» »
Crédit Agricole	600 »	» »	» »	600 »	» »	» »
Crédit industriel.	630 »	» »	» »	630 »	» »	» »
Crédit Mobilier (estamp.)	176 25	» »	» »	171 25	5 »	» »
Comptoir d'esc. de Paris.	655 »	» »	» 5	652 50	» »	» 2 50
Orléans (estampillé)	852 50	» »	» 2 50	855 »	2 50	» »
Orléans, nouveau	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Nord (actions anciennes)	1142 50	5 »	» »	1132 50	» »	» 10
Est.	543 75	1 25	» »	545 »	1 25	» »
Paris-Lyon-Méditerranée.	877 50	» »	» 2 50	875 »	» »	» 2 50
Lyon nouveau.	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Midi.	526 25	1 25	» »	530 »	3 75	» »
Ouest	545 »	» »	» 5	545 »	» »	» »
C ^{ie} Parisienne du Gaz	1507 50	2 50	» »	1500 »	» »	» 7 50
Canal de Suez	256 25	5 »	» »	250 »	» »	» 6 25
Transatlantiques.	301 25	» »	» 3 75	301 25	» »	» »
Emprunt italien 5 0/0.	45 50	» »	» 45	45 30	» »	» 20
Autrichiens	475 »	» »	» »	472 50	» »	» 2 50
Sud-Autrich.-Lombards.	367 50	» »	» 2 50	362 50	» »	» 5 »
Victor-Emmanuel	50 »	» »	» »	49 »	» »	» 1 »
Romains.	49 »	2 »	» »	49 »	» »	» »
Crédit Mobilier Espagnol.	177 50	2 50	» »	172 50	» »	» 5 »
Saragosse	92 »	» »	» 1 »	92 50	» 50	» »
Séville-Xérès-Séville	22 50	» »	» 50	22 »	» »	» 50
Nord-Espagne.	60 »	3 »	» »	58 »	» »	» 2 »
Compagnie immobilière.	92 50	1 25	» »	91 25	» »	» 1 25

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord.	318 75	» »	» »	318 75	» »	» »
Orléans.	314 »	» »	» »	313 75	» »	» »
Paris-Lyon-Méditerranée.	320 50	» »	» »	320 50	» »	» »
Ouest.	310 »	» »	» »	310 50	» »	» »
Midi.	310 »	» »	» »	309 »	» »	» »
Est.	312 25	» »	» »	313 50	» »	» »

Saumur. P. GODET, imprimeur.

Certifié par l'imprimeur soussigné.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le